



Transport
Canada

Transports
Canada

**PLACE DE VILLE, TOUR C
330, RUE SPARKS
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0W8**

Dossier n° : T8080-190086

LE 25 JUILLET 2019

ADDENDA N°2

**Objet : Demande de propositions T8080-190086
Projet de chaîne d'approvisionnement corrosif**

Il ne sera pas tenu compte de suppléments et/ou de modifications présentés au motif que le soumissionnaire n'a pas pris connaissance de la teneur du présent Addenda.

Les questions suivantes ont été reçues de soumissionnaires potentiels à propos de la Demande de propositions en question. Le présent Addenda à la Demande de propositions a pour but de résumer les questions et les réponses à titre d'information pour tous les soumissionnaires éventuels.

Question n° 1

Critère technique obligatoire MT-4 nécessite que les descriptions de projet conforme au au paragraphe 3.1, section I, alinéa iii). En outre, critère technique obligatoire nécessite MT-4 inclut une liste d'autres informations qu'ils doivent inclure mais qui ne figurent pas dans la paragraphe 3.1, section I, alinéa iii), y compris, sans toutefois s'y limiter, la valeur en dollars, les ressources impliquées et les facteurs clés à prendre en compte. Veuillez confirmer que ces informations supplémentaires ne sont demandées que pour les projets soutenant critère technique obligatoire MT-4, et qu'elles ne sont pas requises pour projets soutenant d'autres critères.

Réponse n° 1

« Transports Canada confirme que les renseignements supplémentaires demandés ne concernent que les projets qui appuient le critère obligatoire MT-4. Toutes les autres descriptions ne doivent contenir que les renseignements demandés en vertu de l'article 3.1, section I, alinéa iii)

Question n° 2

Critère technique coté numériquement TC-4 nécessite que le chercheur scientifique possède de l'expérience dans les propriétés des marchandises dangereuses (corrosives) et les processus de fabrication des marchandises dangereuses (corrosives). nous vous demandons d'envisager de modifier TC-2 comme suit

1. Remplace « substances corrosives » avec « marchandises dangereuses »
2. Efface « 2. Propriétés des marchandises dangereuses »
3. Efface « 3. Processus de fabrication des marchandises dangereuses (et de leurs sous-produits) »
4. Remplace « 4. Rôles et responsabilités des diverses parties en cause dans la chaîne d'approvisionnement des produits corrosifs, y compris le transport, le raffinage des marchandises dangereuses corrosives et les systèmes intermodaux. » avec « Rôles et responsabilités des diverses parties en cause dans la chaîne d'approvisionnement des et/ou en particulier les substances corrosives produits corrosifs, et les systèmes intermodaux »

Réponse n° 2

Canada



Transport
Canada

Transports
Canada

Nous convenons que ce haut niveau de spécialisation n'est pas nécessaire pour le gestionnaire de projet. Toutefois, comme il s'agit d'un critère technique coté numériquement, un gestionnaire de projet ayant de l'expérience dans le domaine des substances corrosives peut obtenir une note supérieure à celle d'un gestionnaire de projet ayant une connaissance générale des marchandises dangereuses seulement. Par conséquent, nous sommes prêts à ajuster les critères techniques cotés TC2 comme suit.

Le soumissionnaire doit démontrer, à l'aide des descriptions de projet, et conformément au paragraphe 3.1, section I, alinéa iii), que le gestionnaire de projet proposé possède de l'expérience dans les domaines suivants liés au transport et à la production (extraction et fabrication) des marchandises dangereuses (MD) et/ou, plus précisément, les substances corrosives :

1. Données actuelles et prévisions sur le commerce du transport;
2. Propriétés des marchandises dangereuses (MD) et/ou, plus précisément, les substances corrosives ;
3. Processus de fabrication des marchandises dangereuses (et de leurs sous-produits);
4. Rôles et responsabilités des diverses parties en cause dans la chaîne d'approvisionnement des et/ou en particulier les substances corrosives produits corrosifs, y compris le transport, le raffinage des marchandises dangereuses et/ou, plus précisément, les substances corrosives, et les systèmes intermodaux.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent Addenda en signant dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.

Tous les autres termes et toutes les autres conditions de la Demande de propositions demeurent inchangés.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bruce Weir
Conseiller en approvisionnement
Services du matériel et des marchés
Tél. : 613 990-7632
Courriel : bruce.weir@tc.gc.ca

Canada